



Vice de consentement dans contrat

Par **marie5818**, le **19/07/2012 à 23:03**

Bonjour,

une alarme a été installée à mon domicile privé (je suis propriétaire).

Le contrat a été signé par mon ex compagnon. Or, le contrat est à son nom, à mon adresse, mais il n'a pas pu justifier de son domicile ici!!! pourtant le prestataire de pose d'alarme refuse de venir la retirer, prétextant que c'est à lui de faire un courrier de résiliation. Le règlement de l'abonnement est prélevé sur son compte...mais s'il cesse le paiement, ai je un risque d'avoir une saisie sur mes biens propres?

est ce une erreur sur la personne du co contractant? y a t il eu vice que consentement?
comment agir pour faire supprimer ce contrat?

merci de votre réponse.

Cordialement